



ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX
D'EAU MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE



5^{ème} SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES
CONTRACTANTES

14 – 18 mai 2012, La Rochelle, France

« Les oiseaux d'eau migrateurs et les hommes – des zones humides en partage »

RÉSOLUTION 5.3

TÂCHES INTERNATIONALES DE MISE EN ŒUVRE DE L'AEWA POUR 2012-2015

Rappelant la Résolution 4.10 relative aux Tâches internationales de mise en œuvre (IIT) de l'Accord pour la période 2009-2016,

Reconnaissant l'importante contribution apportée par le Projet Wings over Wetlands (WOW) à la conservation des oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord et les fonds complémentaires recueillis pour la mise en œuvre du WOW par le biais des projets IIT 2009-2016,

Appréciant le soutien apporté par les Parties contractantes et par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans la réalisation des Tâches internationales de mise en œuvre 2009-2016,

Exprimant son inquiétude au sujet du faible niveau de réalisation des Tâches internationales de mise en œuvre depuis 2006, au cours des deux dernières périodes triennale et quadriennale,

Notant les conclusions de la cinquième édition du *Rapport sur l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans l'aire de l'Accord* (document AEWA/MOP 5.14), de l'avant-projet préliminaire de la première édition du *Rapport sur le Réseau de Sites pour les oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord* (document AEWA/MOP 5.15), ainsi que d'autres études soumises à la MOP5 telles que la *Synthèse des conflits entre les oiseaux migrateurs et lignes électriques dans la région d'Afrique-Eurasie* (document AEWA/MOP 5.38), le *rapport sur les effets négatifs des produits agrochimiques sur les oiseaux d'eau en Afrique* (document AEWA/MOP Inf. 5.5), du *Résumé, Synthèse et Rapport de coordination du projet : Réhabilitation des sites importants pour les oiseaux d'eau migrateurs qui ont été dégradés par des plantes aquatiques invasives* (document AEWA/MOP Inf. 5.4),

Notant aussi la contribution qu'apporteront ces Tâches internationales de mise en œuvre aux objectifs du Plan stratégique de l'AEWA,

Prenant en compte le Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique développé au cours de la dernière période quadriennale et adopté par la Résolution 5.9,

Rappelant la nécessité de mesures de conservation proactives et ciblées afin d'atteindre les objectifs d'Aichi 2020 pour la biodiversité de la CBD,

Réaffirmant l'importance particulière :

- (a) de la contribution que la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et l'usage judicieux des zones humides leur servant d'habitats peut apporter au développement durable, notamment dans les pays en développement et en transition économique ;
- (b) du besoin d'identifier des réseaux fonctionnels de sites clés en comprenant mieux les voies de migration des populations couvertes par l'Accord ; et
- (c) du besoin d'aider au maintien du Recensement international des oiseaux d'eau en Europe et ses futurs développements en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie centrale et de l'Est, en tant que base de l'évaluation au plan international de l'état et des tendances des populations d'oiseaux d'eau, et donc de la mise en œuvre efficace de l'Accord.

La Réunion des Parties :

1. *Adopte* les Tâches internationales de mise en œuvre 2012-2015 jointes en annexe à la présente résolution, qui ont été mises à jour et modifiées sur la base des Tâches internationales de mise en œuvre adoptées pour 2009-2016 en tant que priorités à moyen terme pour des activités de coopération internationale pour la mise en œuvre de l'Accord ;
2. *Exhorte* les Parties contractantes et les organisations internationales spécialisées à apporter leur soutien aux projets en cours et, le cas échéant, à développer de nouveaux projets de coopération internationaux pour la mise en œuvre de l'Accord, conformément aux priorités décrites dans le Plan stratégique et le Plan d'action pour l'Afrique, à tenir le Secrétariat de l'Accord totalement informé des progrès réalisés, et à présenter leurs conclusions aux futures Réunions des Parties ;
3. *Exhorte en outre* les Parties contractantes, *charge* le Secrétariat de l'Accord et *invite* les organisations internationales spécialisées à rechercher de nouveaux mécanismes et partenariats permettant la mise en œuvre des priorités décrites en annexe, y compris des joint venture, jumelages, programmes de détachement et d'échange, sponsoring du secteur économique et programmes d'adoption des espèces ;
4. *Demande* aux donateurs bilatéraux et multilatéraux de fournir aux pays en voie de développement et à ceux en transition économique l'aide financière nécessaire à la mise en œuvre de l'Accord, en aidant à l'application des priorités figurant en annexe ;
5. *Charge* le Secrétariat de l'Accord de diffuser les Tâches internationales de mise en œuvre 2012-2015, d'assurer la coordination lors de leur mise en œuvre par les conventions et organisations internationales, et de chercher des donateurs appropriés.

TÂCHES INTERNATIONALES DE MISE EN ŒUVRE (IIT) DE L'AEWA POUR 2012-2015

Introduction

1. La liste ci-après des activités prioritaires a été établie afin d'aider les Parties contractantes, les donateurs et autres parties prenantes à poursuivre la mise en œuvre internationale du Plan d'action de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie durant la période 2012-2015.
2. Depuis la première session de la Réunion des Parties (MOP) à l'Accord, qui a eu lieu en novembre 1999 au Cap (Afrique du Sud), lors de laquelle les Priorités internationales de mise en œuvre (IIP) pour 2000-2004 ont été adoptées aux termes de la Résolution 1.4, chaque MOP a révisé et actualisé ces priorités. La proposition actuelle pour les IIT 2012-2015 représente une liste révisée des activités sur la base des IIT 2009-2016 approuvées lors de la MOP4.

Priorités internationales 2009-2016 en tant que base

3. Un document séparé (AEWA/MOP 5.17) présente l'avancement de la mise en œuvre des tâches au cours de la période 2009-2011, mettant l'accent sur les actions entreprises ou en cours de réalisation dans le cadre de l'AEWA (d'autres actions ayant pu être entreprises par des pays à titre individuel ou par d'autres agences dans d'autres contextes). Le document AEWA/MOP 5.17 montre des progrès dans la mise en œuvre de quelques projets, notamment ceux en liaison avec le projet Wings Over Wetlands Project (WOW) / projet FEM sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie (qui s'est achevé en 2010) et avec la préparation et la coordination des Plans d'action par espèce, bien que les fonds aient manqué pour de nombreux projets.

Révision

4. Afin d'identifier les changements et ajouts nécessaires aux tâches de mise en œuvre existantes, le Comité technique a examiné et modifié la liste des IIT. Toute la liste a ainsi subi une révision intégrale. Les projets WOW réalisés ont été supprimés et ceux n'étant pas encore mis en œuvre et toujours considérés comme prioritaires ont été révisés. Plusieurs projets antérieurs ont été considérés comme n'ayant qu'une faible priorité et retirés de la liste actualisée, tandis que de nombreux concepts de projet ont été ajoutés. Les projets restants non mis en œuvre ont été également révisés et actualisés.

Ordre et format de présentation

5. Comme dans les précédentes versions, la présentation des tâches du présent document suit les titres du Plan d'action de l'Accord. Les numéros entre parenthèses qui suivent le titre de priorité font référence au paragraphe correspondant du Plan d'action de l'Accord.
6. L'ordre de présentation ne reflète aucun ordre de priorité.
7. Pour chaque tâche, un budget et un calendrier indicatifs sont mentionnés à titre d'orientation, accompagnés des types d'activité concernés. Il faut bien noter que les budgets sont seulement indicatifs. Des propositions de projet et des budgets détaillés permettant la réalisation de chaque activité seront nécessaires à un stade ultérieur et fermeront la base de la levée de fonds finale.

Discussion

8. Les tâches ne comprennent que celles nécessitant une coopération internationale et ne reflètent donc pas les priorités nationales de mise en œuvre, qui doivent être déterminées par chaque Parties contractantes et peuvent inclure davantage d'activités de conservation sur le terrain. Plusieurs propositions soulignent l'importance de ce genre d'activités. On distingue cinq types de coopération internationale qui permettront de prendre en main ces priorités :
 - (a) Échange/transfert d'information ;
 - (b) Recherche, études et surveillance ;
 - (c) Échange/transfert de compétences ;
 - (d) Soutien financier ; et
 - (e) Élaboration d'avant-projet et mise en œuvre des plans d'action au niveau transfrontalier.

9. Plusieurs tâches de mise en œuvre, notamment celles qui se rapportent aux études de données et d'informations ainsi qu'à l'élaboration de directives, pourront et devront être réalisées en collaboration avec d'autres Accords environnementaux multilatéraux (AEM) concernés. Parmi ces accords, on pense en particulier à la Convention de Ramsar (et son Groupe d'évaluation scientifique et technique) et à la Convention sur les espèces migratrices (et son Conseil scientifique). Ce travail réalisé en commun offre entre autres l'avantage du partage éventuel des coûts, d'une plus large contribution apportée aux travaux techniques et d'une diffusion élargie auprès d'un plus vaste éventail de Parties et parties prenantes intéressées. Lors de la planification de chaque Tâche internationale de mise en œuvre (IIT), on recherchera, si celle-ci s'avère pertinente et réalisable, une collaboration active avec d'autres AEM concernées.

A. Conservation des espèces

1. Mise en œuvre des plans d'action internationaux par espèce existants (AP 2.2.1, 7.4)

Avant l'entrée en vigueur de l'Accord, un certain nombre de plans d'action internationaux par espèce, se rapportant au paragraphe 2.2.1 du Plan d'Action de l'Accord, avaient déjà été élaborés (par BirdLife International, Wetlands International et l'International Crane Foundation). Il s'agit des plans d'action pour : *Phalacrocorax pygmeus*, *Pelecanus crispus*, *Botaurus stellaris*, *Marmaronetta angustirostris*, *Polysticta stellerii*, *Grus leucogeranus*, *Fulica cristata*, *Numenius tenuirostris*, *Larus audouinii* et *Sterna dougallii* (NB : certains de ces plans d'action ne couvrent que la partie européenne de l'aire de répartition des espèces, et il est prioritaire d'élargir ces plans afin de couvrir l'intégralité de l'aire de répartition dans la zone de l'Accord (voir point suivant)). Un certain nombre de plans d'action internationaux par espèce ont également été adoptés par les quatre dernières Réunions des Parties, à savoir pour *Vanellus gregarius*, *Glareola nordmanni*, *Gallinago media*, *Oxyura leucocephala*, *Crex crex*, *Aythya nyroca*, *Geronticus eremita*, *Branta bernicla hrota* (population du Haut Arctique du Canada oriental), *Phoeniconaias minor*, *Ardeola idae*, *Platalea leucorodia*, *Anser erythropus*, *Oxyura maccoa*, *Limosa limosa*, *Sarothrura ayresi*, *Egretta vinaceigula*, *Cygnus columbianus bewickii* (population O Sibérie & NE Europe/NO Europe), *Anser albifrons flavirostris* et *Branta ruficollis*, ainsi qu'un plan de gestion des espèces pour *Anser brachyrhynchus* (population du Svalbard), et un certain nombre de plans d'action sont en cours d'élaboration. Tandis qu'un grand nombre des actions identifiées pour ces espèces devront être entreprises et financées au niveau national ou local, il est nécessaire de disposer d'un budget pour la coordination et la promotion internationales et pour octroyer de petites subventions à des initiatives nationales et locales.

Budget indicatif : 60 000 € minimum / espèce / an (pour la coordination/les subventions)
Durée : annuelle, permanente
Activités : coordination, petites subventions, évaluation, rapports

2. Élaboration de nouveaux plans d'action internationaux par espèce (AP 2.2.1, 7.4)

De nouveaux plans d'action internationaux par espèces doivent être conçus en priorité pour les populations mentionnées dans la catégorie 1, colonne A, Tableau 1 du Plan d'action de l'Accord et pour les espèces marquées d'un astérisque à la colonne A du Tableau 1. La production et le format des plans d'action doivent suivre les recommandations des lignes directrices approuvées par la MOP. Une fois élaborés, les nouveaux plans d'action pour chaque espèce doivent être directement mis en œuvre. En raison du grand nombre de plans à élaborer, il est vivement recommandé de se concentrer de toute urgence sur les espèces menacées au niveau mondial. Il est en outre recommandé aux différents États de l'aire de répartition de prendre l'initiative de la conception de plans d'action individuels (qui représenteront des apports en nature à l'Accord), en étroite collaboration avec les autres États de l'aire de répartition de chaque espèce (la coordination de l'élaboration des plans comprenant les ateliers, la rédaction de l'avant-projet, la consultation et la publication de chaque plan). Les plans doivent être soumis au Comité technique, pour consultation, sous forme d'avant-projet afin de permettre leur harmonisation et un contrôle de la qualité.

Budget indicatif : 50 000 € maximum par espèce pour la préparation d'un plan d'action
Durée : 12 mois par plan
Activités : coordination, atelier, planification, publication

B. Conservation de l'habitat

3. Assurer une vue d'ensemble de tous les sites d'importance internationale pour les espèces de l'AEWA (AP 3.1.2, 7.4)

La compréhension du réseau des principaux sites nécessaires au maintien, tout au long de l'année, des populations des espèces migratrices est un élément essentiel d'information pour leur conservation. Le portail Web de l'Outil de Réseau de sites critiques (CSN), mis au point dans le cadre du Projet Wings over Wetlands sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie, a rassemblé les informations existantes relatives aux sites clés pour les oiseaux d'eau migrateurs qui sont d'importance internationale conformément aux critères admis. Ces informations sont en grande partie recueillies au moyen du Recensement international des oiseaux d'eau de Wetlands International et aussi des programmes de BirdLife International sur les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Le portail Web offre déjà accès à des informations sur les réseaux de sites par espèce et populations et met l'accent sur les populations internationalement importantes de tous les sites d'importance internationale. Les membres du Partenariat WOW (c.-à-d. les Secrétariats de l'AEWA et de Ramsar, BirdLife International, Wetlands International et le PNUE-CMSC) se sont engagés à poursuivre la mise à jour des séries de données apparentées et de rendre cette information disponible au moyen de l'Outil CSN. Toutefois, la maintenance de l'interopérabilité entre les séries de données individuelles et la réévaluation de l'importance internationale des sites exige un certain nombre de tâches revenant chaque année.

Budget indicatif : 50 000 €
Durée : 1 an
Activités : maintenance de l'interopérabilité, entretien du site web

4. Identification des sites importants vulnérables au changement climatique (AP 3.2, 7.4)

La vulnérabilité au changement climatique est un élément important de l'évaluation du caractère adéquat du réseau international de sites pour la protection des oiseaux d'eau migrateurs. Tandis que la première édition de l'Étude internationale des sites de l'AEWA, exigée au paragraphe 7.4 du Plan d'action de l'AEWA, et présentée à la MOP5 a évalué le statut de protection et de gestion des sites d'importance internationale identifiés par l'Outil Réseau de sites critiques (CSN), la vulnérabilité du réseau au changement climatique n'a pas été estimée. Réaliser ce genre d'évaluation par le biais d'une approche intégrée au niveau de la voie de migration serait complexe et coûteux, demanderait davantage de temps et la participation d'instituts de recherche. Une approche plus simple et moins coûteuse, basée sur les données CSN disponibles et autres informations existantes, peut superposer les données spatiales pour identifier la vulnérabilité des sites individuels. Malgré ses limites, ce type d'exercice représenterait une guidance utile quant aux sites sur lesquels une action d'adaptation au climat devrait être effectuée en priorité.

Ce projet peut être réalisé en deux modules, basé sur les fonds estimés requis pour chacun d'entre eux :

Module 1 – évaluer le risque encouru par les sites importants pour les espèces/populations considérées comme étant sensibles au changement climatique, les sites situés sur des masses continentales situées du côté des pôles et les sites vulnérables à l'élévation du niveau de la mer.

Budget indicatif : 6 000 €
Durée : 1 an
Activités : étude documentaire

Module 2 – évaluer le risque encouru par les sites de haute altitude, les sites vulnérables au changement de niveau des eaux en résultat de la modification des précipitations et de l'évaporation, et les sites vulnérables au changement d'utilisation des sols par l'homme induit par le changement climatique.

Budget indicatif : 70 000 €
Durée : 1 an

Activités : étude documentaire

5. Priorités en matière de conservation des habitats des oiseaux d'eau en Afrique (AP 3.2, 3.3)

Le projet de BirdLife International intitulé *Habitats pour les Oiseaux d'Europe* a fortement contribué à définir les priorités en matière de conservation des habitats des oiseaux d'Europe. Celles-ci doivent maintenant être davantage développées également dans d'autres régions de la voie de migration, notamment en Afrique pour aider ainsi au développement du Plan d'action pour ce continent. Le projet devrait aboutir à une série de plans d'action pour les habitats, contenant des recommandations classées par ordre de priorité et des estimations des coûts des projets pour chaque type d'habitat principal. La priorité devrait être donnée aux habitats fortement menacés et aux habitats importants pour des espèces menacées au niveau mondial.

Budget indicatif : 250 000 €

Durée : 3 ans

Activités : étude documentaire, examen, ateliers, publication, propositions de projet

6. Priorités en matière de conservation des habitats des oiseaux d'eau en Asie occidentale et centrale (AP 3.2, 3.3)

Le projet de BirdLife International intitulé *Habitats pour les Oiseaux d'Europe* a fortement contribué à définir les priorités en matière de conservation des habitats des oiseaux d'Europe. Celles-ci doivent maintenant être davantage développées également dans d'autres régions de la voie de migration telles que l'Asie occidentale et centrale. Le projet devrait aboutir à une série de plans d'action pour les habitats, contenant des recommandations classées par ordre de priorité et des estimations des coûts des projets pour chaque type d'habitat principal. La priorité devrait être donnée aux habitats fortement menacés et aux habitats importants pour des espèces menacées au niveau mondial.

Budget indicatif : 150 000 €

Durée : 3 ans

Activités : étude documentaire, examen, ateliers, publication, propositions de projets

C. Gestion des activités humaines

7. Intensifier les connaissances sur les prélèvements d'oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord (AP 4.1, 5.7)

Les oiseaux d'eau font l'objet de vastes prélèvements dans toute la zone de l'Accord, que ce soit dans le cadre de loisirs ou d'activités commerciales ou en vue de la subsistance. Toutefois, on ne connaît pas bien l'étendue de ces prélèvements, ni leurs effets sur les populations d'oiseaux d'eau. L'élaboration d'un programme ayant pour objectif d'évaluer avec précision les prélèvements d'oiseaux d'eau à l'échelle de l'AEWA est une tâche énorme exigeant d'importantes ressources financières, qui, du fait du caractère aléatoire des estimations de tailles de populations, n'apportera pas forcément des résultats directement utilisables pour la gestion. Il est donc proposé de mettre en place un programme visant à développer progressivement nos connaissances portant sur l'utilisation des oiseaux d'eau et de se concentrer essentiellement sur les tendances plutôt que sur les valeurs absolues. Un poste « d'Administrateur de l'utilisation durable » devrait être créé au sein du Secrétariat de l'AEWA. Cet Administrateur aurait pour tâche de :

- Recueillir les informations sur les données de chasse dans l'aire de répartition de l'AEWA,
- Se concerter avec des organisations produisant ce genre d'informations,
- Analyser ces informations et évaluer la possibilité de détecter des tendances dans les prises,
- Organiser un forum technique ou bien un groupe de travail de partenaires intéressés par ce sujet,
- Suggérer une méthodologie visant à évaluer les tendances dans les effectifs prélevés et les efforts de prises et, si possible, peut-être la mettre en œuvre.

Budget indicatif : 230 000 € (peut être réparti sur 4 ou 5 sous-projets sur une base régionale)
Durée : 3 ans
Activités : études, recherche, enquêtes, publications

8. Gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM) des oiseaux d'eau et zones humides

En reconnaissance des liens solides entre les moyens de subsistance et la conservation, en particulier dans les régions africaines, il est nécessaire de développer et mettre en œuvre cinq projets pilotes qui améliorent à la fois la qualité de la vie locale et fournissent des incitations à la conservation dans des sites clés. Ceci doit s'effectuer conformément à une compréhension contemporaine et la bonne pratique de CBNRM. Les projets devraient mettre l'accent sur les oiseaux d'eaux et les zones humides dont ils dépendent. Ces expériences doivent être assemblées et utilisées afin de fournir un conseil stratégique pour promouvoir davantage la CBNRM pertinente des oiseaux d'eau et zones humides pour améliorer les moyens de subsistance et la conservation.

Budget indicatif : € 1 250 000 (à scinder en 5 sous-projet sur une base régionale)
Durée : 5 ans
Activités : projets pilotes, études, publications

9. Évaluation des valeurs socio-économiques des oiseaux d'eau (AP 4.2.2)

Les développements issus du processus de l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) ont généré un besoin d'évaluer l'utilisation des oiseaux d'eau aux fins de consommation ou non. Ces valeurs pourraient potentiellement contribuer de façon importante à un développement rural durable dans toute la zone de l'Accord. Cependant, on ignore presque tout de ces valeurs dans les différentes régions et de leur contribution potentielle à la conservation des espèces et des habitats. Etant donné l'ampleur du travail et le besoin de servir au mieux l'efficacité des ressources, il est proposé que ce travail soit réalisé en offrant des emplois à des étudiants du niveau de maîtrise ou de doctorat, encadrés par un expert du Comité technique, spécialiste du développement agricole et de l'économie. Les résultats de ces thèses pourraient être présentés en tant qu'études de cas dans le cadre d'ateliers appropriés (par ex. IUGB, EAERE etc.) et publiés pour servir d'orientation aux initiatives futures du développement rural durable. Ce travail devra suivre les méthodologies développées par le processus de TEEB et aider ainsi aux prises de décision politiques.

Budget indicatif : 20 000 € par an
Durée : permanente
Activités : recherche, études socio-économiques, atelier, publication

10. Évaluation des oiseaux d'eau déprédateurs des cultures en Afrique (AP 4.3.2, 4.3.3)

Un certain nombre d'espèces d'oiseaux d'eau migrateurs couvert par l'Accord est connu pour consommer et peut-être aussi endommager les cultures agricoles ou les stocks de poissons destinés au commerce (y compris ceux des piscicultures). Alors que cette question est assez bien étudiée en Europe, où elle concerne les oies, les cormorans et les hérons, elle est beaucoup moins bien connue en Afrique. Sur ce continent, les populations de canards et d'échassiers sont catégorisées comme endommageant la culture du riz et d'autres végétaux. Ce projet sera réalisé en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, afin d'examiner l'étendue du problème, les espèces concernées et les endroits où le problème se pose. Il comprendra un examen des connaissances existantes et un atelier d'experts, et aboutira à la publication d'une étude et à des recommandations sur les mesures à prendre pour protéger les cultures. Le projet examinera par ailleurs la nécessité d'élaborer des plans d'action spécifiques pour l'une ou l'autre des espèces concernées.

Budget indicatif : 125 000 €
Durée : 2 ans
Activités : étude, atelier, publication

11. Élaboration de recommandations visant à éviter ou à atténuer les impacts des industries extractives sur des habitats importants pour les oiseaux d'eau (AP 4.3.1)

Une forte hausse des prix de marché des métaux et des autres produits géologiques a récemment entraîné une augmentation très importante de l'activité des industries extractives. Cela a ou peut avoir des répercussions majeures sur des habitats d'importance internationale pour les oiseaux d'eau, particulièrement dans des zones humides.

Un projet en trois phases est en cours de réalisation, qui aboutira à des recommandations techniques destinées aux Parties contractantes et aux autres acteurs lorsqu'ils abordent ces questions.

La première phase (réalisée conjointement avec le groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) de Ramsar de 2009 à 2011) a permis de mettre au point une méthodologie permettant d'identifier les sites/zones, spécialement les zones humides, pouvant être menacés par les incidences de l'extraction de minerais et d'autres produits géologiques. Cette méthodologie permet l'identification des zones sensibles concernant les ressources en minerai dans le contexte de bassins hydrographiques importants pour les oiseaux d'eau migrateurs. Une deuxième phase a consisté à examiner les recommandations techniques existantes en matière d'exploration, d'exploitation, de fermeture et de gestion après fermeture des mines, afin d'aider à la gestion des impacts sur les habitats d'oiseaux d'eau.

La phase finale, qui n'est actuellement toujours pas financée, consisterait à étudier les nouvelles technologies minières et techniques d'extraction susceptibles d'être employées dans un futur proche et leurs implications possibles sur les habitats, surtout dans les zones humides, ainsi que sur les oiseaux d'eau concernés.

Budget indicatif : 40 000 €
Durée : 1 an
Activités : rapport sur les implications futures conjointement avec Ramsar

12. **Élaboration de recommandations visant à éviter ou à atténuer les impacts du développement de l'énergie éolienne sur les oiseaux d'eau et leurs habitats (AP 4.3.1)**

Pour prendre en main le problème du changement climatique, il est nécessaire d'utiliser des sources d'énergie renouvelable non polluantes telles que le vent. Le secteur de l'énergie éolienne bénéficie d'un important soutien, et un certain nombre de pays de la zone de l'AEWA prennent fait et cause pour l'utilisation de cette énergie. Les prévisions indiquent une accélération de la croissance de l'énergie éolienne et son expansion géographique dans les années à venir.

Cependant, à côté des avantages évidents qu'elle offre pour l'environnement, l'énergie éolienne peut représenter une menace pour la biodiversité dans les écosystèmes terrestres et marins. En ce qui concerne les oiseaux d'eau, les dangers éventuels peuvent se résumer comme suit :

- perturbations entraînant des déplacements ou une exclusion, ce qui inclut les obstacles aux mouvements,
- mortalité due à des collisions,
- perte ou endommagement d'habitats dus à des éoliennes et aux infrastructures y afférentes.

Malgré plusieurs résolutions et recommandations approuvées par les instances dirigeantes d'autres Accords environnementaux multilatéraux (AEM), des parcs éoliens continuent d'être construits ou programmés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité, et plus spécialement dans des couloirs de migration pour les oiseaux. Il existe déjà une vaste gamme d'orientations réglementaires et industrielles pour éviter ou atténuer les impacts. Le projet se ferait en collaboration avec le Comité technique, en liaison avec les organismes industriels compétents et les autres parties prenantes. Son objectif serait d'identifier les lacunes essentielles dans les connaissances et/ou autres insuffisances dans les conseils relatifs à l'impact de la production d'énergie renouvelable sur les oiseaux d'eau migrateurs, et de faire des propositions pour parvenir à combler au mieux ces lacunes. Cette étude documentaire servira de base pour l'élaboration de directives de conservation sur les moyens d'éviter ou d'atténuer le développement des parcs éoliens.

Budget indicatif : 75 000 €
Durée : 1 an
Activités : étude documentaire, lignes directrices de conservation

13. **Évaluation des menaces pesant sur les oiseaux d'eau et leurs habitats du fait du développement des sources d'énergie renouvelable (AP 4.3.1)**

En plus du vent, un certain nombre d'autres sources d'énergie renouvelable sont encouragées comme moyens d'atténuation du changement climatique, dont les biocarburants, l'énergie solaire et l'énergie hydraulique. Tout en ayant un rôle positif, certaines de ces sources d'énergie, notamment les biocarburants, font l'objet de critiques (par ex. la Résolution X.25 de Ramsar sur les zones humides et les « Biocarburants » http://www.ramsar.org/pdf/res/key_res_x_25_e.pdf). Le groupe d'évaluation scientifique et technique de la Convention de Ramsar a entrepris récemment un examen sur les impacts actuels du secteur de l'énergie sur les zones humides, accompagné d'un tour d'horizon des développements futurs possibles.

Les dangers que représente le développement des sources d'énergie renouvelable sur les oiseaux d'eau et leurs habitats ne sont pas encore clairement et intégralement compris, bien que l'étude réalisée par Ramsar fournisse un point de départ pour ce genre d'évaluation. Pour cette raison, dans le cadre de ce projet, une étude (effectuée conjointement avec Ramsar) récapitulera les connaissances sur les impacts potentiels du développement des sources d'énergie renouvelable (autres que les parcs éoliens) sur les oiseaux d'eau et leurs habitats de zones humides dans la zone de l'Accord. Il faudra trouver une approche stratégique pour l'identification des secteurs d'énergie qui risquent d'avoir les impacts les plus forts sur l'état de conservation des oiseaux d'eau. Il faudra aussi formuler des recommandations sur le type d'interventions possibles de la part de l'AEWA pour minimiser ces impacts potentiels. Ces interventions pourront comprendre, par exemple, des partenariats avec des secteurs spécifiques de l'énergie ou le développement d'une guidance ciblée sur certaines régions ou diffusée dans les langues propres à ces régions.

Budget indicatif : 50 000 €
Durée : 1 an
Activités : étude documentaire

D. RECHERCHE ET SURVEILLANCE

SURVEILLANCE INTEGRÉE DES OISEAUX D'EAU

14. Recensement international des oiseaux d'eau – coordination régionale et études de soutien dans les pays en développement (AP 5.2, 5.3, 7.4)

Le Recensement international des oiseaux d'eau (IWC) organisé par Wetlands International et réalisé dans la plupart des pays de la zone de l'Accord, constitue le principal outil de suivi de l'état de conservation des populations couvertes par l'AEWA. Il s'appuie sur des enquêtes annuelles, faites en dehors de la saison de reproduction, sur un échantillon de sites, par un vaste réseau de compteurs, la plupart bénévoles. Malheureusement, les capacités financières et techniques permettant de coordonner et de réaliser les enquêtes nationales sont extrêmement mal réparties à travers la zone de l'Accord. L'expérience montre que la majorité des pays en développement dans la zone de l'Accord ne sont pas en mesure de couvrir régulièrement les sites clés sans un soutien de base pour couvrir les coûts de déplacement, ce qui constitue une restriction majeure à la compréhension de l'état de conservation des populations de l'AEWA.

Budget indicatif : 66 000 € par an pour la coordination régionale + 80 000 € par an pour les comptages de janvier

Durée : annuelle

Activités : coordination, relevés sur le terrain, publication du total des effectifs chaque année

15. Comptages spéciaux des oiseaux d'eau non nicheurs (AP 5.2, 5.3, 7.4)

Bien que le Recensement international des oiseaux d'eau (IWC) couvre une proportion importante des populations d'oiseaux d'eau, la surveillance appropriée de certaines espèces nécessiterait de comptages spéciaux pour couvrir leurs habitats spécifiques qui ne sont généralement pas bien couverts par les comptages de l'IWC. Ces groupes comprennent les oies et les cygnes, les canards marins, les grandes zones humides avec marée de l'Afrique et de l'Asie du Sud-Ouest qui sont très insuffisamment couvertes.

Budget indicatif : comptage d'oies et de cygnes : 50 000 € par an
comptages des canards marins : 14 000 € par an + € 85 000 € pour 3 ans pour couvrir la Mer Noire et Caspienne
milieux humides avec marée en Afrique et Asie du Sud-Ouest : 93 000 € pour 3 ans

échassiers ne vivant pas dans les zones humides : 10 000 € pour 3 ans

Durée : 3 ans avec des activités annuelles

Activités : coordination, relevés sur le terrain, publication des résultats

16. Surveillance des oiseaux d'eau coloniaux (AP 3.1.2, 3.2, 4.2, 5)

Une grande partie des espèces d'oiseaux d'eau et d'oiseaux de mer migrants couverts par l'Accord nichent en colonies (en particulier, les familles des *Spheniscidae*, *Phaethontidae*, *Pelecanidae*, *Sulidae*, *Phalacrocoracidae*, *Fregatidae*, *Ardeidae*, *Ciconiidae*, *Threskiornithidae*, *Phoenicopteridae*, *Laridae*, *Sternidae*, *Alcidae*). Les oiseaux d'eau coloniaux peuvent être surveillés au mieux pendant la saison de reproduction du fait qu'une part importante de la population d'une espèce se retrouve au même moment concentrée dans quelques endroits. Entre temps, un grand nombre de ces espèces n'est pas couvert de manière appropriée par le Recensement international des oiseaux d'eau. Ceci en partie parce que ce recensement s'appuie sur des comptages réalisés en dehors de la saison de reproduction, lorsque les oiseaux sont répartis sur des zones très étendues qui sont difficiles d'accès telles que la pleine mer. De bonnes informations sur les colonies sont également fondamentales pour identifier et prendre en main les facteurs qui peuvent menacer leurs populations. Bien qu'il existe déjà quelques programmes nationaux et qu'une certaine coordination internationale a lieu dans certaines sous-régions de la zone de l'Accord, le Rapport sur l'état de conservation a souligné le besoin d'une plus grande coordination internationale pour la surveillance des oiseaux d'eau et marins coloniaux. C'est

pourquoi une étude documentaire produira un récapitulatif des initiatives en cours, explorera les options, les priorités et les coûts d'une surveillance internationale coordonnée des oiseaux d'eau coloniaux durant la saison de reproduction.

Budget indicatif : 25 000 € (étude de la surveillance)
Durée : 2 ans
Activités : examen, analyses, consultation, recommandations

17. Suivi démographique pilote des populations d'oiseaux d'eau (AP 3.1.2, 3.2, 4.2, 5)

Le suivi démographique (changements dans les indices vitaux) peut fournir un avertissement précoce des changements à long terme et offrir des informations pour les actions de conservation et/ou de gestion plus ponctuelles que les simples comptages. Ceci est particulièrement important dans le cadre de la gestion des espèces de gibier à longue durée de vie telles que les oies. Les indices vitaux peuvent être estimés à partir de l'observation de la structure des âges et de la répartition des sexes, la réobservation des oiseaux marqués individuellement et par d'autres méthodes. Le projet pilote concentré sur les oies a pour objectif de faire la démonstration de ce système en mettant en place une collaboration entre les parties prenantes clés qui coordonnent le recueil des données utiles au suivi des changements dans les indices vitaux, d'établir des protocoles d'échantillonnage, de développer un système de recueil et de communication de données, intégré dans la plus grande mesure du possible dans d'autres systèmes tels que le Recensement international des oiseaux d'eau, et de développer des estimations de coûts des plans d'expansion future du suivi démographique à d'autres populations de l'AEWA.

Budget indicatif : 50 000 €
Durée : par an
Activités : examen, analyses, consultation, publication

RECHERCHE

18. Travaux d'évaluation dans les zones peu connues (AP 5.1)

Il existe encore de nombreuses lacunes quant à l'importance de certaines zones humides, même les plus vastes, pour les oiseaux d'eau migrateurs et à l'utilisation qu'ils en font, notamment en Afrique et en Asie du Sud-Ouest. De ateliers régionaux organisés dans le cadre du projet Wings Over Wetlands (WOW)/FEM sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie ont identifié les lacunes et établi la liste des actions prioritaires pour les combler. Il est recommandé de mettre à disposition des subventions (et, si besoin, des compétences) pour des évaluations ou des expéditions organisées au niveau local afin d'apprécier l'importance de zones moins connues. Si ces évaluations sont dirigées par des équipes de spécialistes extérieurs, elles devront comporter un volet très important de formation (et d'équipements) des spécialistes locaux et aboutir à une publication récapitulative. Ces activités se feront en lien étroit avec celles requises au titre de la priorité suivante (19).

Budget indicatif : 50 000 € par an (2 000 à 10 000 € par évaluation selon la localisation, la taille et l'accessibilité)
Durée : permanente
Activités : études sur le terrain, formation, publication

19. Publication d'atlas des voies de migration pour différents groupes d'espèces (AP 5.4, 7.4)

Un premier atlas des voies de migration pour les Anatidés a été édité en 1996 et un atlas sur les échassiers en 2009. Ces initiatives ont été accueillies avec un grand enthousiasme. Elles offrent en effet une base à l'approche de la conservation de ces espèces par la voie de migration. Toutefois d'autres familles d'oiseaux d'eau n'ont toujours pas leur atlas. La nouvelle génération d'atlas devrait utiliser les résultats issus des programmes de baguages et de marquage/réobservation de façon plus explicite.

Budget indicatif : 400 000 € pour chacun des groupes suivants : (1) *Gaviidae*, *Podicipedidae*, *Pelecanidae*, *Phalacrocoracidae*, *Ardeidae*, *Ciconiidae*, *Balaenicipitidae*, *Threskiornithidae*, *Phoenicopteridae*, *Gruidae*, *Rallidae* – 75 espèces ; (2) *Stercorariidae*, *Laridae*, *Sternidae*, *Rynchopidae* – 54 espèces ; (3) *Anatidae* – 51 espèces ; (4) *Spheniscidae*, *Phaethontidae*, *Sulidae*, *Fregatidae*, *Alcidae* – 15 espèces.

Durée : 3 ans chacun

Activités : coordination, étude, analyses de données, rédaction et révision du texte, réalisation de graphiques, publication

20. Développement de programmes de marquage coordonnés en Afrique (AP 5.4)

Les études basées sur le baguage et autres systèmes de marquage ont beaucoup contribué à notre compréhension actuelle de la migration et de l'écologie des oiseaux d'eau. Tandis qu'en Europe, l'Union Européenne pour le Bagueage des Oiseaux a permis une coordination, au niveau international, des différents programmes de baguage nationaux, il n'existe pas d'organisation équivalente pour l'Afrique ni pour l'Asie du Sud-Ouest. Il est donc proposé de continuer à soutenir le développement du programme panafricain de baguage (AFRING) afin de coordonner les efforts d'étude des mouvements des oiseaux d'eau migrateurs intra-africains. Le projet se déroule sur cinq ans, dont trois phases annuelles ont déjà été financées et mises en œuvre.

Budget indicatif : 70 000 € per an

Durée : 2 ans

Activités : coordination, programmes de baguage, étude, publication

E. ÉDUCATION ET INFORMATION

21. Amélioration des capacités d'évaluation et de surveillance pour les oiseaux d'eau migrateurs (AP 6.2)

Il est urgemment nécessaire d'améliorer les capacités d'évaluation et de surveillance pour les oiseaux d'eau migrateurs et les sites qu'ils utilisent par le biais de formations et de fourniture d'équipements. Durant le projet WOW, la couverture géographique et la qualité du réseau de recueil de données sur les oiseaux d'eau et les sites qu'ils utilisent ont été évaluées pour chaque sous-région de la zone de l'AEWA et les besoins de renforcement des capacités pour chaque pays ont été identifiés. Selon le besoins d'une sous-région donnée, on mettra en place des ateliers de formation et des évaluations de formation seront réalisées pour améliorer les capacités des observateurs locaux, avec l'aide d'observateurs locaux plus expérimentés ou de formateurs extérieurs. En outre, dans les zones où les conditions économiques empêchent les observateurs d'acheter eux-mêmes le matériel optique indispensable, des ressources techniques seront fournies pour aider le réseau de bénévoles. Le jumelage représente un mécanisme de mise en œuvre potentiel dans le cadre duquel des pays ayant des capacités plus élevées adoptent des pays ayant des programmes moins développés.

Budget indicatif : 40 000 € par an pour de petites subventions destinées à soutenir les programmes nationaux de renforcement des capacités

Durée : 5 ans au total, 2-3 ans par pays, selon les besoins

Activités : travail sur le terrain, formation, fourniture de matériel (première année)

22. Programmes de formation régionale en Afrique en vue de la mise en œuvre de l'Accord (AP 6.1, 6.2)

Dans de nombreux forums, la formation a été identifiée comme l'un des éléments clés permettant de faire progresser la mise en œuvre de l'Accord, notamment en Afrique. L'accès à des techniques modernes de planification, d'évaluation et de gestion adaptées aux situations locales aidera considérablement les agences disposant de ressources insuffisantes à utiliser ces dernières le plus efficacement possible. Les programmes régionaux de formation mis en place en Afrique de l'Ouest, et organisés par Wetlands International et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS, France), constituent un modèle utile pour la conception de nouveaux programmes. Il utilise les programmes de formation de l'ONCFS, récemment mis à jour, sur l'identification des oiseaux d'eau et le recensement en Afrique (actuellement disponible en anglais, français et arabe) et est destiné à former des formateurs et utilisé en complément du kit de formation voie de migration WOW. Il est fortement recommandé d'étendre ce type de programmes de formation à toute l'Afrique. Le rapport coût/efficacité sera maximal si les cours se font sur la base de groupes de pays voisins et s'il est possible d'employer les compétences locales pour la majeure partie des formations. Les cours devraient viser des groupes spécifiques de professionnels et, selon les besoins, traiter des sujets suivants : introduction générale aux activités de l'Accord, identification, évaluation et suivi des oiseaux d'eau, écologie des oiseaux d'eau, gestion de l'habitat des oiseaux d'eau, gestion des activités humaines, et sensibilisation du grand public.

Budget indicatif : 175 000 € par an, par programme régional

Durée : 5 ans

Activités : coordination, cours de formation, supports, suivi

23. Programme de formation destiné aux Agences nationales de mise en œuvre de l'AEWA chez les Parties contractantes (AP 6.1, 6.2)

Il est apparu évident, d'après les études internationales réalisées au cours de la période triennale 2006-2008, comme celles sur la législation applicable à la chasse et au commerce, que les Parties contractantes ne mettaient pas l'Accord en œuvre de manière suffisante. Il a donc été suggéré que les Parties ont besoin d'une assistance supplémentaire pour les aider à la mise en œuvre de l'AEWA, et, plus précisément, les exigences découlant de leur adhésion à l'Accord. Par conséquent, en plus des formations régionales destinées à des groupes ciblés de professionnels en Afrique, décrites dans le

paragraphe précédent, il convient d'organiser, dans toute la zone de l'Accord, des formations spécifiques pour les Agences nationales de mise en œuvre de l'AEWA chez les Parties contractantes. Ces formations leur permettront, entre autres, de mieux comprendre l'interprétation des dispositions de l'Accord et/ ou du Plan d'action, la planification et la mise en œuvre de l'Accord au niveau national, la coordination de son application, l'établissement de rapports nationaux, les rôles et la participation de chacun dans les réunions officielles de l'Accord. Ces formations pourraient être reliées aux formations régionales effectuées en Afrique et être ensuite étendues à l'Eurasie. Un autre module de formation spécifique doit être conçu à titre de pendant aux modules élaborés au titre du projet WOW.

Budget indicatif : 150 000 € pour la conception du module de formation (bilingue)
100 000 € pour une formation par atelier (2 ateliers en Afrique et 2 en Eurasie)
Durée : 5 ans
Activités : conception du module de formation, coordination, cours de formation, supports, suivi

24. Cours de formation sur l'approche au niveau de la voie de migration de la conservation et de l'utilisation judicieuse des oiseaux d'eau et des zones humides (AP 6.1)

Il est proposé d'organiser des cours de formation de deux semaines pour 10 à 15 représentants d'institutions et d'organisations de certaines sous-régions (telles que les pays de la CEI) en utilisant le Kit de formation voie de migration développé dans le cadre du projet Wings Over Wetlands. Le cours comprend deux modules techniques axés sur la compréhension de la base écologique du concept de voie de migration et sur la façon de l'appliquer dans la pratique. En plus, le cours comprend un troisième module sur la façon de diffuser ce concept d'approche dans le but de préparer les participants à devenir à leur tour formateurs et à se faire les défenseurs efficaces de l'approche au niveau de la voie de migration. Le cours fonctionnera avec des groupes sous-régionaux du fait que ceux-ci auront des besoins de formation et des antécédents sociaux et culturels probablement similaires. Les cours devraient contribuer non seulement à mieux comprendre l'approche par la voie de migration mais aussi la mise en place d'une coopération plus étroite entre les différents pays et institutions, et le renforcement de la coopération des sous-régions.

Budget indicatif : 35 000 € par groupe (en moyenne)
Durée : 1 an
Activités : formation

25. Ateliers régionaux de promotion de l'Accord (AP 6.3)

Afin de promouvoir l'Accord et d'encourager l'accession à ce dernier dans toute la zone de l'Accord, il faudrait organiser plusieurs ateliers de promotion pour des sous-régions spécifiques. Les régions prioritaires recensées jusqu'à présent sont, par ordre : (i) Les Républiques d'Asie centrale ; (ii) les États arabes ; (iii) l'Afrique centrale et australe. L'objectif de ces ateliers devrait être de réunir les décideurs, chercheurs en biologie, professionnels de la conservation et donateurs concernés, afin de les sensibiliser davantage à l'Accord, d'encourager l'adhésion, de discuter des priorités régionales, de favoriser la coopération internationale et d'élaborer des idées de projets. Lorsque c'est possible, ces ateliers devraient être reliés aux ateliers d'autres actions pertinentes de la CMS ou de conventions/d'organisations partenaires, de façon à accroître les synergies et la rentabilité.

Budget indicatif : 75 000 € par atelier régional
Durée : 1 par an
Activités : atelier régional et suivi

26. Centres d'information régionaux de l'AEWA (AP 6.3)

Afin de rendre les lignes directrices de l'AEWA plus accessibles aux praticiens de la conservation dans la zone de l'Accord, il est proposé de créer un réseau de centres d'information régionaux s'appuyant sur le réseau de Centres régionaux mis en place dans le cadre du projet WOW. Chaque centre tiendrait à jour un catalogue traduit des résolutions techniques importantes de l'AEWA et des documents d'orientation dans les langues régionales (soit arabe, russe et français). Ce centre utiliserait la plus grande partie de son budget à traduire les documents les plus demandés par les praticiens de la conservation, et à les mettre ensuite sur l'Internet.

Budget indicatif : 10 000 € par an par sous-région
Durée : permanente
Activités : traduction des documents

27. Mise en relation des centres d'accueil de visiteurs de zones humides d'importance internationale situés le long de la voie de migration Est-Atlantique, dans le cadre du programme Oiseaux migrateurs pour grand public (Migratory Birds for People ou MBP) (AP 6.3)

Les centres de visiteurs des zones humides jouent un rôle primordial dans les efforts de sensibilisation à la beauté des zones humides, encourageant les populations locales à les visiter, à s'informer et à prendre des initiatives. Chaque année, les visiteurs de ces centres peuvent observer les oiseaux qui y sont de passage ou y résident le temps d'une saison. À l'instar de nombreux habitats, les zones humides deviennent de plus en plus fragmentées. Toutefois, une chose les relie de façon manifeste, à savoir les oiseaux migrateurs. Le programme MBP aide le personnel des centres d'accueil de zones humides à sensibiliser leurs visiteurs à l'importance de leurs zones humides locales dans le contexte plus large des nombreux avantages apportés par les ressources des zones humides aux hommes et à la faune sauvage. Au moyen de la diffusion des informations, des échanges de personnel spécialisé, de formations, de développement de projets et de l'amélioration de la communication, le programme MBP se propose d'offrir de formidables possibilités de sensibiliser le public au pourquoi de l'importance des zones humides. Il fournit également des résultats pratiques pour la surveillance, la planification et la réalisation de projets concernant les oiseaux migrateurs. Ces centres offrent également un excellent forum public pour partager les connaissances déjà générées telles que l'Outil Réseau de sites critiques et d'autres sources nationales et internationales de données scientifiques. Le MBP permet de diffuser ces ressources sous un format accessible au public auprès des visiteurs et des parties prenantes locales, comme les agriculteurs et les offices de tourisme. L'accent mis sur la science grand public pourrait également fournir des informations générées dans ces centres et aux environs.

Budget indicatif : 10 000 €, plus fonds de contrepartie dans le cadre d'un partenariat
Durée : permanent ; programme de travail initial pour 5 ans.
Activités : éducation et engagement du public sur le site, partage des informations et visites d'échange, développement d'un nouvel engagement et outils de communication, renforcement des capacités pour le personnel des centres, recueil de fonds et développement de projet.

F. MISE EN ŒUVRE

28. Soutien du développement de groupes de travail nationaux sur la mise en œuvre de l'AEWA, tout particulièrement en Afrique (AP 7)

La mise en place et le fonctionnement actuel de groupes de travail nationaux de mise en œuvre représente un outil potentiellement puissant pour l'amélioration de l'application de l'AEWA. Des synergies utiles peuvent également émaner de groupes de travail couvrant des AEM afférentes telles que les Comités nationaux de la CMS et de la Convention de Ramsar. Afin d'assurer l'établissement de ce genre de groupes de travail nationaux sur la mise en œuvre, il serait souhaitable qu'un responsable soit présent au Secrétariat de l'AEWA ou ait une situation équivalente. Il pourrait avoir pour mission de faciliter la préparation des ateliers dans chaque pays prioritaire avec la participation de toutes les parties prenantes concernées et de former le personnel aux questions suivantes : a) identification des priorités nationales de mise en œuvre de l'AEWA, b) incorporation des objectifs de l'AEWA dans les NBSAP et autres mesures politiques pertinentes et c) diffusion des ressources, telles que les lignes directrices, auprès des décideurs clés, des gestionnaires, etc., afin d'aider à la mise en œuvre. Il serait bon que cet administrateur soit cofinancé par la CMS et Ramsar afin que les agendas de chaque AEM puissent être promus de façon coordonnée et synergétique. Il serait nécessaire d'établir une liste des Parties prioritaires pour bénéficier de ce soutien.

Budget indicatif : 175 000 € par an, par programme régional
Durée : 5 ans
Activités : coordination, ateliers/ cours de formation, supports, suivi

29. Révision des Lignes directrices relatives à la préparation des Plans d'action nationaux par espèces (SSAP) pour les oiseaux migrateurs (AP 7.3)

Depuis l'élaboration des lignes directrices initiales en 2005, des progrès ont été enregistrés, basés sur l'expérience de la production et la mise en œuvre de plans d'action nationaux par espèce, et l'élaboration de conseils complémentaires sur la production et l'application de SSAP, notamment par le biais des groupes de travail sur les espèces concentrant leurs efforts sur les SSAP. Il est donc nécessaire de réviser et d'actualiser les lignes directrices. Cette mise à jour comprendra, entre autres :

- Un compte-rendu de la valeur des SSAP nationaux comparés aux SSAP internationaux,
- L'ajout d'une nouvelle étape « Organiser un atelier engageant les experts et les parties prenantes clés », ce qui est en accord avec les autres conseils sur la production des SSAP et l'expérience acquise ;
- L'harmonisation des lignes directrices avec les mandats des groupes de travail pour la mise en œuvre des SSAP et avec le format révisé du Plan d'action international par espèce de l'AEWA ;
- Des exemples extraits des rapports de mise en œuvre des SSAP ;
- L'actualisation des Appendices.

Budget indicatif : 30 000 € (plus traduction et impression)
Durée : 1 an
Activités : étude documentaire, lignes directrices de conservation

30. Révision des Lignes directrices relatives au prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs (AP 7.3)

Les oiseaux d'eau font l'objet de vastes prélèvements dans toute la zone de l'Accord, que ce soit dans le cadre de loisirs ou d'activités commerciales, en vue de se nourrir ou encore pour des raisons médicinales ou autres. Les Lignes directrices de conservation existantes se concentrent essentiellement sur la chasse récréative et n'aborde pas suffisamment les autres raisons de prélèvements des oiseaux d'eau.

Il est donc proposé que ces Lignes directrices soient entièrement réécrites pour prendre en compte les diverses motivations et différentes méthodes de prélèvement des oiseaux d'eau, impliquant peut-être même l'élaboration de Lignes directrices distinctes. De façon générale, les recommandations devraient

s'appuyer sur les Principes et les Lignes directrices d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique, tout en se concentrant sur le discours portant sur la viande d'animaux sauvages en relation avec les moyens de subsistance, et sur la Charte européenne de la chasse et la biodiversité du Conseil européen sur les pratique liées à la chasse récréative.

Les résultats devraient être présentés sous forme de nouvelles lignes directrices de conservation.

Budget indicatif :	150 000 €
Durée :	2 ans
Activités :	études, ateliers, traductions, publications